

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

DONNÉES SUR LES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE ADOPTÉS DEPUIS JANVIER 2002

Réponse à la question de la Commission sur le développement durable de la production porcine adressée à la suite de l'audience publique tenue à La Pocatière le 4 février 2003 (après-midi)

Québec, le jeudi 6 février 2003

**DONNÉES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) ADOPTÉS PAR LES
MRC DEPUIS JANVIER 2002¹ EN DATE DU 5 FÉVRIER 2003**

Nombre total de RCI adoptés (tous objets confondus) :	81 (59 MRC)
▪ Traités :	59 (39 MRC)
avis favorable (RCI en vigueur) :	41 (30 MRC)
avis défavorable :	18 (16 MRC)
▪ En traitement :	22 (20 MRC)

Nombre total de RCI adoptés référant aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :	47 (38 MRC)
▪ Traités :	37 (28 MRC)
avis favorable (RCI en vigueur) :	22 (19 MRC ²)
avis défavorable :	15 (15 MRC)
▪ En traitement :	10 (10 MRC)

¹ RCI adoptés à la suite de l'acceptation, par le gouvernement à la fin de décembre 2001, du document intitulé «Orientations gouvernementales en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Document complémentaire révisé».

² Dont six MRC ayant obtenu un avis favorable à la suite de l'adoption d'un règlement remplaçant le premier RCI.